John Carter Brown.

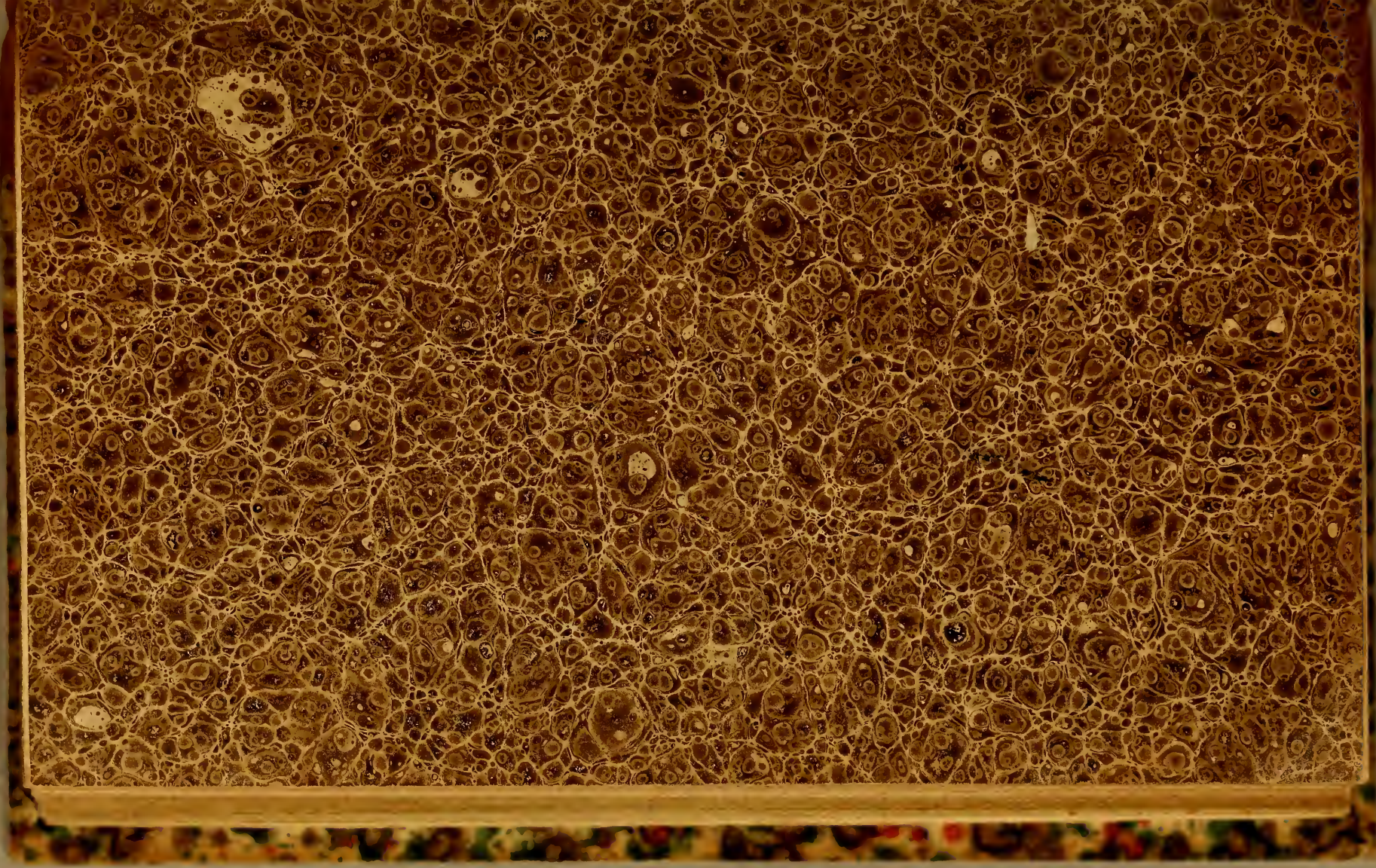

HEC.
D. 2.

N°. 1. Esquisse historique des principaux
événements en - - Pan 1798
2-6. Rapports, Discours etc - (an 1798)
7. Tableau de la vie Militaire
d'Adrien Nicolas Lasalle. (an 1793)
8. Dialogue entre les deux egor-
geurs de St Domingue.
9-15. Sur Sonthonax et Polverel. (an 1798
16. Reponse de Pinchinat, Deputé
de St Domingue . . . . . an 1797

0975

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR **SONTHONAX,**

Sur la situation actuelle de Saint-Domingue, & sur les principaux événemens qui se sont passés dans cette île depuis la fin de floréal an 4, jusqu'en messidor de l'an 5 de la République.

Séance du 16 pluviôse an 6. 1798

Hf. 26.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

ENVOYÉ au Corps législatif par la colonie de Saint-Domingue, je rangerai au nombre des courts instans de bonheur dont j'ai joui, celui où je viens au milieu des

fondateurs & des conſervateurs de la République ; leur faire le tableau de ma conduite dans cette île, & de la ſituation actuelle de cette intéreſſante poſſeſſion.

C'eſt aujourd'hui, citoyens collègues, l'anniverſaire de la déclaration de la liberté générale des noirs, de ce décret qui replaça dans leurs droits ces malheureux arrachés à toutes les affections de la nature par la farouche cupidité.

Si cette époque me retrace des ſouvenirs attendriſſans & perſonnels, elle m'en rappelle de bien glorieux pour la Convention nationale ; cette aſſemblée d'hommes dont les vaſtes conceptions préparèrent les triomphes de la liberté publique & l'affranchiſſement général de l'univers. En briſant les fers des noirs, elle apprit à tous les opprimés qu'elle n'étoit terrible que pour les oppreſſeurs ; & quel que ſoit le jugement de la poſtérité à ſon égard, il lui reſte un monument à jamais durable, dont l'envie ne peut altérer la pureté, c'eſt la haine profonde, éternelle, de toutes les ariſtocraties qu'elle détrôna.

Cette haine étend ſa proſcription à tous les hommes qui concoururent à ſes immenſes travaux. Faut-il donc s'étonner ſi j'ai été en butte aux traits aſſaſſins de la calomnie, ſi, à cette tribune, l'aſyle de la liberté des opinions, bannie alors du reſte de la République, on a oſé faire un crime aux amis de la liberté d'avoir défendu ma cauſe !

Ne craignez pas cependant qu'aigri par les perſécutions, j'aille, en récriminant contre mes diffamateurs, vous preſſer de lancer ſur eux le juſte châtiment qu'ils méritent. Loin de moi l'idée de nourrir les haines, d'exaſpérer les eſprits, d'entretenir la fermentation dans un pays depuis trop long-temps en proie à la diſcorde civile, qui, juſqu'à préſent, n'a connu de la révolution que ſes fureurs, & qui mérite de jouir de ſes bienfaits ! Si j'ai à dire des vérités dures ſur quelques hommes liés avec les royaliſtes qui vouloient vous proſcrire avant le 18 fructidor, je parlerai avec tout le ménagement qu'exigent les circonſtances,

toute l'impartialité qui doit caractériſer un homme depuis trop long-temps inſtruit à l'école du malheur, & pénétré du deſir brûlant du bien public.

Ce n'eſt point ma juſtification que je vous préſente ; je ne ſuis ni accuſé, ni légalement dénoncé : mais comme les ennemis de la révolution ont mis la plus grande importance à ma perte, comme cette tribune a trop ſouvent retenti d'infames déclamations, je dois diſſiper par des éclairciſſemens publics les ſoupçons & les alarmes dont on a oſé vous environner.

Les colonies françaiſes avant la révolution languiſſoient ſous le poids de la plus dure oppreſſion. Les gouverneurs, les intendans, une nuée de commandans militaires & de commis, ſe diſputoient à qui dévoreroient la ſubſtance des colons de toutes les couleurs. La même voix qui appeloit l'ancien monde à la liberté fit entendre ſes accens dans le nouveau, & le renverſement de la Baſtille devint en Amérique comme en France le ſignal de l'inſurrection univerſelle. Les Européens habitans des Antilles prirent la cocarde avec tranſport ; mais ils voulurent pour eux ſeuls les avantages de la liberté. Ils repouſſèrent les hommes de couleur, de l'égalité politique ; ils refuſèrent d'améliorer le ſort des noirs ; & tandis qu'ils briſoient avec courage les chaînes dont le gouvernement les avoit chargés, ils propoſoient, dans une aſſemblée coloniale, de river éternellement les fers des cultivateurs. C'eſt dans cette conduite auſſi barbare que contradictoire qu'il faut chercher l'origine de tous les maux qui ont déſolé Saint-Domingue. La juſte ambition de conquérir les droits de l'homme d'un côté, de l'autre l'obſtination à les refuſer, ont cauſé l'une des guerres civiles les plus terribles & les plus ſanglantes dont l'hiſtoire faſſe mention.

Repréſentans, pourrez-vous contenir votre juſte indignation, lorſque vous ſaurez que Saint-Domingue, dont on m'a attribué les malheurs, étoit entièrement dévaſté longtemps avant mon arrivée dans cette île ? L'inſurrection

éclata presque en même temps dans les trois provinces de l'île.

Au mois d'août de l'année 1791, les noirs esclaves de la partie du Nord se révoltèrent en masse; ils égorgeoient les propriétaires, incendioient les plantations & les habitations. Les campagnes furent ravagées, bouleversées de fond en comble; & les hommes libres, pour échapper à la fureur des Africains, furent obligés de se retrancher dans les villes du Cap, du Fort-Dauphin, du Port-de-Paix & du Môle. Les mois de septembre, d'octobre & de novembre, furent marqués par les mêmes excès de la part des hommes de couleur de l'Ouest & du Sud, sous le prétexte de la revendication de leurs droits. Déja les villes du Port-au-Prince & Jacmel avoient été réduites en cendres; & tout cela s'est fait, non-seulement avant ma première arrivée à Saint-Domingue, mais même antérieurement, à la mission des premiers commissaires civils, Mirbeck, Roume & Saint-Léger. Cette vérité a été reconnue dans les débats imprimés, & j'ai pour garant de mes assertions le témoignage des hommes les plus purs que la Convention nationale ait eus dans son sein, des représentans qui composoient la commission des colonies, cette commission qui a prononcé entre moi & mes anciens accusateurs.

Si donc il est prouvé que le peuple noir & de couleur de Saint-Domingue a pris les armes dès 1795 pour recouvrer les droits imprescriptibles de la nature, s'il est reconnu qu'à cette époque l'état des personnes étoit déja fixé par le sort des armes, si les continuels succès des opprimés sur les oppresseurs leur assuroient dès-lors la jouissance de ces mêmes droits, de quel front oseroit-on me taxer aujourd'hui d'avoir été l'auteur des maux qui ont accompagné la guerre de la liberté, puisque j'étois alors en France, bien éloigné de prévoir le rôle, trop malheureusement célèbre pour mon repos, que depuis j'ai joué dans les colonies. C'est le 17 septembre 1792 que je suis arrivé à Saint-Domingue; & comme je viens de

vous le dire, il y avoit plus d'un an que le ſort de cette colonie étoit décidé.

Je ne vous remettrai point ſous les yeux le tableau des faits qui ſe ſont paſſés pendant ma première miſſion : ce ſeroit fatiguer votre attention, dépaſſer moi-même les bornes que je me ſuis preſcrites, que de vous entretenir de faits qui déja vous ſont connus, d'accuſations déclarées calomnieuſes par un décret ſolemnel de la Convention nationale.

Au commencement de pluviôſe de l'an 4, je fus nommé par le Directoire exécutif l'un de ſes agens particuliers à Saint-Domingue : deux vaiſſeaux de ligne, trois frégates, ſix cents hommes de troupes, cinq à ſix généraux, cinquante mille francs d'argent comptant ; tels ſont les moyens militaires & financiers qu'on mit à notre diſpoſition, pour chaſſer les Anglais de Saint-Domingue & tirer enfin cette colonie du chaos où l'abſence des autorités civiles l'avoit plongée.

Nous partîmes de Rochefort, & le 23 floréal nous mouillâmes dans la rade du Cap. Je m'attendois à trouver le pays tranquille, les eſprits réunis, les autorités françaiſes reſpectées. Au lieu du ſpectacle touchant de l'union & de la paix, je n'y vois que les apprêts de la guerre civile. Le gouverneur général & l'ordonnateur avoient été incarcérés par une troupe de bandits furieux. Le commandant du Cap, campé avec un parti de mulâtres à ſept lieues de la ville, étoit en révolte ouverte contre ſon chef légitime ; les armées en préſence alloient en venir aux mains ; le ſang des hommes de couleur & des noirs étoit prêt à couler. Deux jours plus tard, & c'en étoit fait de la colonie, les trois parties de Saint-Domingue paſſoient ſous le joug des ennemis de la France.

Deux hommes de couleur, Rigaud & Beauvais, gouvernoient le Sud & l'Oueſt de l'île ; le Nord ſeul obéiſſoit à un général européen. Villate, qui avoit conçu le projet de régner ſeul & de chaſſer le gouverneur, avoit dirigé l'inſurrection.

Bien loin de le défendre, il méconnut ſes ordres, & lui donna des gardes pour s'aſſurer de ſa perſonne. Il fit plus; voyant les généraux noirs embraſſer le parti du repréſentant de la France, il fit prendre les armes à la garniſon, diſtribuer des cartouches, & ordonna par écrit de marcher contre les libérateurs de ſon priſonnier. Il écrivit en même temps une circulaire à tous les commandans militaires de la colonie pour leur ordonner de correſpondre avec lui ſeul, leur annonçant qu'il rempliſſoit déſormais les fonctions du général en chef Laveaux.

Le plan d'indépendance étoit tellement organiſé, que la municipalité du Cap invita, par une adreſſe, toutes celles de la partie françaiſe à envoyer des députés dans la capitale pour s'y réunir en aſſemblée coloniale.

D'après des délits auſſi graves j'aurois pu ſans doute en livrer les auteurs au glaive de la loi. Le fait étoit conſtant, les diſpoſitions du code pénal préciſes; j'étois autoriſé à les faire juger par une commiſſion militaire; & cette commiſſion, compoſée de leurs ennemis, les eût infailliblement fait fuſiller. Eh bien! au lieu de faire juſtice des coupables, j'ai provoqué l'indulgence de la commiſſion du gouvernement; elle s'eſt bornée à éloigner des hommes qui ne pouvoient plus demeurer dans la colonie ſans danger pour la tranquillité publique, à les envoyer en France à la diſpoſition du Directoire exécutif. Eſt-ce donc là une meſure cruelle & ſanguinaire? eſt-ce donc là la conduite d'un tyran, d'un ennemi de la conſtitution & de la patrie?

Cependant à peine Villate & ſes complices arrivent en France, qu'ils ſont accueillis par mes ennemis. Les aſſaſſins du gouverneur général ſont transformés en victimes de la tyrannie. Vaublanc les défend avec chaleur à cette tribune; il unit leur cauſe à la ſienne: il ſuffit qu'ils aient été arrêtés par ordre des agens du Directoire, pour exciter l'intérêt de mes perſécuteurs.

Encore, s'il avoit été permis de douter des crimes de ces malheureux! ſi l'accuſation eût été fondée ſur des indices

purement teſtimoniaux ! mais c'eſt ſur des preuves écrites ; émanées des accuſés eux-mêmes ! Les ordres donnés par Villate ſont ſignés de ſa main ; la circulaire que je vous ai annoncée eſt avouée de ſes auteurs ; ces pièces ſont dépoſées à la commiſſion des colonies. Et cependant, dans cette étrange conjuration du crime contre l'innocence, c'eſt le juge qui prend la place de l'accuſé ! c'eſt l'agent du gouvernement qui eſt ſacrifié à la vengeance des conſpirateurs !

A Dieu ne plaiſe, repréſentans, que profitant de l'avantage que donne la victoire, j'eſſaie de provoquer une réaction contre les conjurés ! Le malheur qui frappe même le coupable, le rend ſacré à mes yeux. Je ne voulois que vous montrer de quels mépriſables moyens on ſe ſervoit pour me perdre, & quel étoit le nœud funeſte qui uniſſoit les chefs de la faction que vous avez terraſſée le 18 fructidor, avec ceux de ſes complices que j'ai frappés en Amérique.

L'embarquement de Villate & des principaux chefs de ſa faction rendit la paix à la partie du Nord. Le retour de l'ordre permit enfin aux agens du Directoire de s'occuper de réformes & d'amélioration dans les différentes branches du gouvernement. On organiſa les tribunaux civils & criminels ; on nomma des juges-de-paix dans toutes les communes ; on forma des adminiſtrations municipales ; on rendit les biens à ceux des propriétaires que l'erreur ou la malveillance avoient mis au nombre des émigrés ; enfin on s'occupa ſérieuſement des cultures.

Ce dernier objet, avant notre arrivée, étoit confié aux ſoins du général Lavaux, aujourd'hui membre du Conſeil des Anciens, & de l'ordonnateur Perroud. Je dois dire à la louange de ces deux citoyens, qu'ils ſont parvenus à relever un grand nombre d'habitations dans la plaine du Cap, & dans les montagnes de la partie du Nord.

La confiance dans la commiſſion étoit telle, que ce département marchoit à grands pas vers ſa reſtauration. Les habitans de l'Oueſt & du Sud, courbés ſous le joug de fer que leur impoſoient Rigaud & quelques autres chefs mulâtres,

nous preſſoient de les faire jouir du bienfait des lois françaiſes; nous nous hâtâmes d'y envoyer une délégation formée de trois hommes connus par un patriotiſme ſage & éclairé ainſi que par leur ardent amour pour la liberté. Ils avoient pour inſtruction, 1°. de maintenir l'égalité politique entre tous les citoyens, ſans diſtinction de couleur; 2°. d'organiſer les adminiſtrations municipales; 3°. de rechercher les dilapidateurs de la fortune publique & de les forcer à rendre compte; 4°. de ne pas oublier, dans les récompenſes à accorder de la part du gouvernement, les ſervices rendus par les hommes qui avoient concouru à la conſervation du territoire français, & à le garantir de l'invaſion anglaiſe.

A peine les délégués de la commiſſion ſont-ils nommés, que Rigaud & les chefs qui ſervoient ſous ſes ordres ſe réuniſſent à Léogane pour délibérer ſi on les recevroit, & ſi on reconnoîtroit les agens particuliers du Directoire exécutif. Sur les repréſentations de quelques-uns d'entre eux, on ſe décide pour l'affirmative, & les délégués arrivèrent. Ils trouvèrent les municipalités avilies; leurs fonctions ſe bornoient à tenir les regiſtres de l'état civil. Les commandans militaires, tous hommes de couleur, s'arrogeoient tous les pouvoirs des anciens lieutenans de roi; ils régloient arbitrairement tout ce qui étoit relatif aux cultures & aux cultivateurs. Cette partie importante des reſſources publiques étoit la proie de ces hommes ſans pudeur & ſans moralité.

Les blancs étoient aux hommes de couleur ce que ceux-ci étoient aux blancs ſous l'ancien régime : les Européens étoient réduits à la condition des affranchis. Le ſort des noirs n'avoit pas changé : on leur infligeoit les mêmes ſupplices qu'autrefois, & la barbarie des nouveaux maîtres ſurpaſſoit de beaucoup celle des anciens.

Les délégués commençèrent par organiſer les adminiſtrations municipales. Les juges-de-paix furent établis, & on leur confia la police des ateliers. Un régime uniforme & doux remplaça celui du bâton, des chaînes & des cachots.

Les arbres de la liberté furent plantés sur les habitations. Des autels à la patrie furent dressés, où chaque décade les propriétaires ou gérens devoient réunir les cultivateurs pour leur inspirer l'obéissance aux lois.

Des réformes aussi salutaires ne plaisoient guères aux dominateurs; ils attendoient avec impatience une occasion favorable de se ressaisir du pouvoir qu'ils avoient usurpé. L'arrestation de Lefranc, commandant de Saint-Louis, prévenu d'un projet d'assassinat, leur en offrit une qu'ils ne laissèrent pas échapper.

C'étoit le 10 fructidor de l'an 4. A peine a-t-on notifié à Lefranc le mandat d'arrêt, qu'il s'échappe en criant aux armes. Plusieurs de ses complices le suivent dans les forts; ils y attirent une foule de noirs & d'hommes de couleur qui s'y rendent de la ville & de la campagne. Ce fut en vain que la délégation promit une amnistie & même le pardon de Lefranc, si l'on évacuoit les forts, si les chefs de la révolte faisoient retirer & rentrer dans les ateliers leurs trop crédules auxiliaires: les rebelles répondirent qu'ils ne pouvoient se retirer qu'à l'arrivée du général Rigaud, & qu'ils ne reconnoissoient que lui pour chef légitime. Ils se formèrent en conseil permanent sous le titre de conseil populaire séant au fort l'Ilet.... C'est ainsi qu'au 13 vendémiaire de l'an 4, les ennemis de la représentation nationale avoient leur directoire à la section Lepelletier.

Cependant les partis n'étoient encore qu'en présence, le sang des citoyens n'avoit pas coulé, & tout sembloit ajourné jusqu'à l'apparition du général Rigaud, alors en campagne.

Le 14, au matin, on apprend qu'il est aux portes de la ville avec son armée. Il y entre sur les dix heures, & avec lui l'épouvante, le carnage & la mort. Ses satellites égorgent, pillent les amis de la France; & c'étoit les Français récemment venus de l'Europe qu'on leur avoit particulièrement désignés pour victimes. Bientôt la ville

des Cayes préſente le ſpectacle d'une ville priſe d'aſſaut. Le bruit de la mouſqueterie, les cris perçans des malheureux égorgés par les ordres de Rigaud, glacent de terreur les blancs qui s'étoient réfugiés chez les délégués. Ce général les fait venir chez lui : là, ſur les cadavres ſanglans de leurs frères aſſaſſinés, on les force de ſigner une adreſſe dans laquelle ils le ſupplient de s'emparer du gouvernement.

« Nous citoyens français, diſent-ils, habitans de la » ville des Cayes, réunis en ce moment dans la maiſon » du général Rigaud.....; conſidérant qu'il n'y a pas » un moment à perdre, au milieu des gémiſſemens plain- » tifs de nos femmes & de nos enfans, nous ſignons tous » individuellement la prière que nous adreſſons au général » Rigaud, de prendre en main les rênes du gouverne- » ment, &c..... »

Alors on avoit lieu de croire que l'ambition de Rigaud ſatisfaite arrêteroit le cours des aſſaſſinats; que, content de régner, il empêcheroit des crimes devenus inutiles, & qu'il voudroit jouir tranquillement de ſa victoire. Vaine eſpérance! les brigands à ſa ſolde profitent de la nuit du 14 au 15 pour piller les maiſons des blancs entaſſés chez lui, & conduite au fort pour y être fuſillés ceux que la proſcription avoit déſignés ſous le titre de partiſans *de la faction françaiſe*.

Dans la matinée, les délégués, qui juſques-là avoient été reſpectés, virent violer leur aſyle; on ſe porte à la maiſon qu'ils occupoient; leurs archives & leurs effets ſont mis au pillage. Inutilement ſe plaignent-ils de ces enlèvemens : Rigaud leur répond en leur ſignifiant qu'ils ſont ſes priſonniers, & que leurs papiers ſeront examinés par une commiſſion.

Cependant les aſſaſſinats & les fuſillades continuent ſix jours entiers ſans que Rigaud, qui avoit la force armée à ſa diſpoſition, fît le moindre effort pour les arrêter. Tous les hommes qui, par leurs talens ou leur énergie, pouvoient

lui porter ombrage, étoient impitoyablement ſacrifiés. Le commiſſaire du Directoire près la municipalité, des membres de l'adminiſtration, des officiers diſtingués par leurs connoiſſances dans le métier de la guerre, ont été immolés. Plus de deux cents victimes ont péri dans ces journées malheureuſes, & le carnage n'a ceſſé aux Cayes que pour reprendre à Saint-Louis, chef-lieu du commandement de *Lefranc* : quinze malheureux blancs, du nombre deſquels étoit une femme de ſoixante-quinze ans, ont été maſſacrés par ſes ordres, & devant ſa porte.

A Acquin il ordonne les mêmes exécutions ; mais il y trouve un militaire, ami de l'humanité, qui s'honora par une réſiſtance ferme, en refuſant de tremper ſes mains dans le ſang européen. C'eſt le capitaine Bentier, homme de couleur, à qui je me plais à rendre, devant le Conſeil, la juſtice qu'il mérite. Je ſuis ſoldat de la République, dit-il à Lefranc, & non le bourreau de mes concitoyens. Il met les priſonniers ſous ſa ſauve-garde, & ils ſont conſervés. Il avoit à peine cinquante ſoldats, &, avec ce foible ſecours, il parvient à maintenir l'ordre dans ſon quartier ; il réſiſte à Lefranc lui-même ; il conſerve la vie & la propriété des habitans ; tandis que Rigaud, à la tête d'une armée nombreuſe, accoutumée à lui obéir, fort de l'influence que lui donne ſa popularité, laiſſe tranquillement égorger & piller dans toute l'étendue de ſon commandement, ſans prendre aucune meſure répreſſive, ſans même daigner inviter les aſſaſſins à ceſſer leur affreuſe boucherie.

Le but de tant de maſſacres étoit d'empêcher la miſe en activité de la conſtitution, qui avoit été proclamée le jour même de la révolte. Rigaud défend la tenue des aſſemblées primaires. De ſon autorité privée, il deſtitue les juges-de-paix, tous les commiſſaires du Directoire exécutif ; il met toutes les communes en état de ſiége. Les arbres de la liberté ſont arrachés, les autels de la patrie renverſés, les arrêtés de la délégation mépriſés, les lois de la République foulées aux pieds. Rigaud, pour couvrir ſes crimes, eſſaie de

négocier avec les Anglais, Plusieurs officiers français, prisonniers à la Jamaïque & au môle Saint-Nicolas, ont vu ses agens avouer publiquement la mission dont ils étoient chargés. Une correspondance d'émigrés, & une lettre du commandant pour le roi d'Angleterre au Port-au-Prince, interceptées par la commission, ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai fait publier officiellement l'une & l'autre; & Rigaud, surveillé aujourd'hui par les patriotes, qui sont encore en grand nombre dans le département, est dans l'impossibilité de consommer son crime.

Rigaud, en négociant avec l'Angleterre, ne perdoit pas de vue la France. Il falloit, en cas de besoin, se ménager des appuis auprès du gouvernement; il falloit sur-tout se lier avec les agens du ministère britannique dans le Conseil des Cinq-Cents. Sous le nom de la municipalité des Cayes, il envoya à Paris deux commissaires, l'un blanc, & l'autre homme de couleur, pour rendre compte des événemens. Leur premier soin à leur arrivée a été de protester contre les signatures que Rigaud, le poignard sur la poitrine, leur avoit extorquées. Forcés de rendre hommage à la vérité, ils ont fait imprimer leur récit des événemens des Cayes dans le même sens que je viens de vous les raconter.

Eh bien! citoyens collègues, malgré l'évidence des faits qui accusent Rigaud, malgré les preuves matérielles qui résultent des actes qu'il avoue, malgré les dénonciations portées contre lui par les mêmes hommes qu'il a eu soin de munir de lettres de créance, il trouva à cette tribune des protecteurs intéressés qui me chargeoient des crimes qu'il a commis. Depuis un an je signale Rigaud comme l'assassin des Européens; j'envoie soigneusement au gouvernement toutes les pièces qui constatent les faits; & c'est moi qui suis représenté, par Vaublanc son défenseur, comme couvert du sang innocent qu'il fit répandre. Etrange effet de l'aveuglement des passions révolutionnaires, qui, sans égard pour les preuves morales ou l'évidence physique,

traveſtit tour-à-tour les victimes en bourreaux, & les bourreaux en victimes! Des attentats inouis ſont commis aux Cayes, & la délégation du gouvernement y eſt méconnue; les dépêches de la commiſſion interceptées, ſes couriers maſſacrés; des agens du gouvernement, ſes plus intrépides défenſeurs, preſque tous venus de France à la ſuite des commiſſaires, périſſent par les ordres de Rigaud, & des mains des hommes de couleur ſes ſatellites. Comment oſoit-on m'attribuer ces faits, quand mes amis ſeuls ſont frappés du fer aſſaſſin, quand ils ſuccombent ſeuls ſous les coups de ceux qui me calomnient aujourd'hui? comment a-t-on pu me peindre comme l'auteur des maſſacres du Sud, moi qui depuis quinze mois n'ai ceſſé d'élever la voix contre les vrais coupables?

Pendant les dix-huit mois qu'a duré ma ſeconde miſſion, quatre individus ont ſubi la peine capitale par jugement d'une commiſſion militaire; & ces hommes étoient des noirs, chefs de l'inſurrection du Port de Paix. Qu'on me cite un ſeul Européen qui ait péri par ma faute ou par mes ordres!

Je ſuis loin cependant de vouloir envelopper dans une proſcription générale la maſſe des hommes de couleur; ſi l'ambition & la cupidité en ont égaré quelques-uns, c'eſt un malheur qui leur eſt commun avec les blancs, avec les noirs, mais dont on ne peut accuſer ceux qui ſont reſtés fidèles. Lorſqu'il y a des crimes commis, ce n'eſt pas la couleur de l'individu, c'eſt le cœur qu'il faut accuſer. Si Rigaud fut un tigre furieux, Bentier nous rappelle ce généreux gouverneur de Bayonne qui, ſous le règne ſanglant de Médicis, refuſa de ſe ſouiller du meurtre des proteſtans.

Les malheureux événemens du Sud influèrent pour quelque temps ſur la tranquillité de la partie du Nord. En vendémiaire de l'an 5, les noirs de la montagne du Port-de-Paix s'inſurgèrent, & ceux de la partie de l'Eſt recommencèrent leurs incurſions; mais des meſures ſages & vigoureuſes eurent

bientôt terminé la révolte. C'eſt le général Desfourneaux qui a l'honneur d'avoir fini cette guerre contre les reſtes de l'armée vendéenne de Jean-François, qui, lors de la paix avec l'Eſpagne, avoit paſſé ſous les ordres du comte de Rouvray, émigré à la ſolde de l'Angleterre. Dans le courant de ventôſe, & en moins de quinze jours, les montagnes de Valière, de Sainte-Suzanne & de la Grande-Rivière, ont été entièrement balayées, les brigands déſarmés, les cultivateurs réunis paiſiblement dans leurs ateliers.

A dater de cette pacification de la Vendée de Saint-Domingue, la culture a fait des progrès rapides. Une gendarmerie proviſoire, organiſée dans toutes les communes, a réprimé le vagabondage; & l'amour du travail étoit tellement gravé dans les cœurs, que les noirs dépendans des habitations incendiées relevoient eux-mêmes les bâtimens détruits, & venoient enſuite au Cap ſolliciter les capitaliſtes & les propriétaires de cette ville d'employer leurs fonds à l'exploitation des terres. Plus de cent quatre-vingts ſucreries ſont en activité. Les fermages en nature ſe montent à près de 6 millions; ce qui, avec la part des cultivateurs, les frais de faiſance-valoir & les bénéfices du fermier, porte le produit brut des cultures à près de vingt-cinq millions peſant de ſucre pour la province du Nord ſeulement. Amis ou ennemis, étrangers ou nationaux, tous conviennent de cette vérité.

L'encouragement des cultures produiſit la reſtauration du commerce. L'état des mouvemens de la rade du Cap, depuis le mois de prairial an 4, juſqu'à celui de fructidor an 5, prouve que plus de deux cents bâtimens neutres étoient employés à l'importation des marchandiſes d'Europe & à l'exportation des denrées coloniales. Les relevés de la douane du Cap portent à 10 millions par trimeſtre la ſomme des unes & des autres. Les droits d'octroi ſur la ſortie des marchandiſes ſe montent à près de 150,000 liv. par mois, le tout argent des Colonies. Vous voyez par là, citoyens collègues, qu'il ſe fait aujourd'hui plus de com-

merce au Cap Français, qu'en aucun autre des grands ports de la République en Europe.

Les progrès inouis de la culture & du commerce ont fait rétablir les maisons incendiées en 1793. Un plan envoyé au Directoire par la commission du gouvernement, où les maisons rétablies sont marquées d'une couleur particulière, atteste que les deux tiers au moins de la ville du Cap sont construits. Le fermage des maisons louées pour le compte de la République s'élève à 600,000 liv.

Au nombre des causes diverses qui ont produit la restauration de Saint-Domingue, je dois mettre sur-tout les armemens en course. Les mers du golfe du Mexique ont été couvertes de bâtimens légers, portant depuis deux canons jusqu'à vingt, qui ont désolé & presque détruit le commerce anglais. Les braves marins qui les commandent renouvellent aux Antilles les miracles des anciens flibustiers. Avec de simples chaloupes, armés de fusils & d'espingoles, ils enlèvent à l'abordage des bâtimens portant de la grosse artillerie. Il n'y a pas huit mois que l'aviso anglais *le Port-Royal*, armé de dix canons du calibre de quatre & quarante hommes d'équipage, commandé par un lieutenant de la marine royale, a été pris par un Français appelé Michel Meilhan, monté sur une mauvaise barge, n'ayant que deux espingoles & vingt hommes armés de pistolets & de sabres. Ce fait paroîtroit incroyable si la procédure de condamnation envoyée au ministre de la marine n'en garantissoit pas l'authenticité.

Tels sont, en peu de mots, les heureux résultats de ma mission; les Anglais repoussés & tenus en échec dans les places que la trahison leur avoit livrées, leur commerce intercepté ou détruit, la Vendée de Saint-Domingue pacifiée, les cultures vivifiées, la ville du Cap rebâtie, le commerce colonial encouragé, voilà les actes que j'ai à opposer à mes ennemis en réponse à toutes leurs calomnies. Ces faits sont avoués par tous mes détracteurs; ils ont été proclamés dans cette enceinte par de nombreux

messages du Directoire, tous approbatifs de ma conduite.

Si quelques incrédules vouloient encore douter du commencement de prospérité dont jouit la colonie, s'ils refusent de croire aux heureux effets de la liberté des noirs, qu'ils lisent eux-mêmes les aveux de mes dénonciateurs; qu'ils se donnent la peine de parcourir le rapport fait par Barbé-Marbois au Conseil des Anciens, le 28 ventôse dernier, sur les comptes rendus par le ministre de la marine.

« Malgré les agitations & les orages qui tourmentent » Saint-Domingue (disoit Marbois), la liberté y a jeté » de si profondes racines, qu'elle ne peut plus être arra- » chée de cette terre. L'homme libre y saura conduire la » charrue que l'esclave n'a jamais pu, n'a jamais voulu » manier. La forme des engagemens à terme ne répugne » point aux institutions républicaines.....

» Si les arts utiles de l'Europe sont une fois introduits » dans les colonies, on ne peut calculer avec quelle rapi- » dité ils en favoriseroient la restauration. Déja il est re- » connu que les affranchis, soit qu'ils se mettent aux gages » de ceux dont ils ont été les esclaves, soit qu'ils de- » viennent co-partageans dans les produits, ainsi que nos » vignerons, peuvent travailler utilement pour le proprié- » taire & pour eux-mêmes, & que pour être maintenu, » l'ordre n'a pas besoin de la sévérité des châtimens. Le » son de la cloche se fait entendre à des heures fixes, & » appelle comme autrefois les nègres aux travaux. Mais » pour les y animer, le bruit du fouet n'est pas néces- » saire, l'épreuve est faite, le succès n'est plus douteux ».

C'est de la bouche de mes ennemis, citoyens collègues, que la vérité se fait entendre sur la cause des noirs: cet homme, qui, certes, n'a pas partagé mes opinions politiques, qui, dans le rapport que je viens de citer, blâme ma conduite à Saint-Domingue, est forcé d'avouer que la liberté des noirs a fait le bien des Antilles; que les Africains, cultivateurs, se livrent au travail avec ardeur, sans que le fouet terrible

d'un féroce conducteur les appelle à l'ouvrage. *L'épreuve eſt faite*, s'écrie-t-il, en s'adreſſant aux colons propriétaires, *le ſuccès n'eſt plus douteux.*

Qu'il eſt glorieux, citoyens collègues, cet hommage rendu à vos principes! C'eſt à vous, c'eſt à la Convention nationale, qu'appartient l'immortel honneur d'avoir affranchi les eſclaves de l'Amérique. C'eſt par votre courage, par votre énergie, que l'une des grandes familles du genre humain, réduite à la condition des bêtes de ſomme, va jouir des droits du citoyen. C'eſt par vous, enfin, que cette quatrième partie du monde, déſormais civiliſée, va ouvrir de nouvelles ſources de proſpérité au commerce national. Ainſi la politique, d'accord avec la philanthropie, ont d'avance ſanctionné votre ouvrage.

En vain, pour affoiblir le mérite des grands ſervices que vous avez rendus à l'humanité, viendroit-on vous parler des hommes féroces qui ont ſouillé la liberté par leurs crimes, des ingrats qui ſe ſont ſervis de ſes bienfaits pour les tourner contre la France: vous avez promis au monde que le ſol des Antilles ſeroit fertiliſé par des mains libres; que les noirs, cultivateurs, travailleroient, & ils ont tenu votre parole: mais vous n'avez pas pu garantir qu'il n'y auroit parmi eux, ni ambitieux, ni traîtres. C'eſt le ſort des révolutions de produire de tels hommes, & l'Europe, ſur ce point, a donné l'exemple à l'Amérique.

Il me reſte à vous parler de mon départ de Saint-Domingue, ſi diverſement interprété; des écrits qu'on attribue, à ce ſujet, à Touſſaint-l'Ouverture; & ſur-tout, de la ridicule inculpation d'indépendance dont on a oſé me charger. C'eſt ici, ſur-tout, que je réclame toute votre attention.

Je ſuis parti librement de Saint-Domingue le 7 fructidor dernier pour me rendre à mon poſte au Corps légiſlatif; je ne connoiſſois alors ni mon excluſion par la faction Vaublanc, ni ma réintégration définitive par une loi particulière. Depuis neuf mois, mon départ avoit été ajourné à cauſe des troubles du Sud & du Port-de-Paix, & ſur les vives inſ-

tances de mes collègues, qui, n'ayant pas le courage de reſter ſans moi à leur poſte, me déclarèrent poſitivement qu'ils abandonnoient la Colonie ſi je m'en éloignois.

La reſtauration du commerce & des cultures, la réédification de la ville du Cap, enfin la paix la plus profonde ayant ſuccédé aux orages, aux dévaſtations & aux dangers de toute eſpèce, je crus pouvoir ſonger à retourner en France.

Ce fut dans ces circonſtances que j'eus connoiſſance d'un complot tramé par des prêtres & des émigrés, & dont Touſſaint-l'Ouverture étoit l'inſtrument, pour ſe défaire de la commiſſion du gouvernement. J'en fus averti par pluſieurs commandans militaires noirs, & notamment par un officier de marque européen, dont la ſûreté perſonnelle exige que je vous taiſe le nom : c'eſt par écrit qu'il s'eſt ouvert à moi ; j'ai remis copie de ſa lettre au Directoire exécutif ; il en réſulte que non-ſeulement on ne veut pas des agens actuels de Saint-Domingue, mais encore qu'on rejette d'avance ceux qu'on enverroit à la paix. Je dois cette juſtice à Touſſaint-l'Ouverture : c'eſt que par lui-même il eſt incapable de concevoir de pareils projets ; & je ſais, à n'en pouvoir douter, que s'il n'avoit pas été obſédé, travaillé au-delà de toute imagination, il n'eût jamais conſenti à ſe ſouiller du crime de rebellion. Fait pour être gouverné, ſon ſort eſt d'être ſoumis à une impulſion étrangère. Sa conſcience ſuperſtitieuſe & peu éclairée l'a jeté dans la dépendance des prêtres contre-révolutionnaires, qui, à Saint-Domingue, comme en France, ſaiſiſſent tous les moyens de renverſer la liberté.

Aux prêtres ſe ſont joints les émigrés qui étoient réunis avec lui lorſque, portant la cocarde blanche, il ſervoit l'Eſpagne contre la France, ſous les ordres & comme général en ſecond de l'armée vendéenne de Jean-François. Les principaux ſont, un abbé italien appelé *Martini*, qui, dans la partie eſpagnole, étoit ſon aumônier ; *Salnave*, émigré pris par les républicains ſur un corſaire anglais

faisant la course cont re les Français ; *Baillon de Libertat*, qui, pendant la double guerre que nous avions avec l'Espagne & l'Angleterre, a parcouru successivement toutes les villes de Saint-Domingue, dont l'ennemi étoit en possession ; le prêtre *Lantheaume*, aujourd'hui son confesseur. Tels sont les principaux fripons qui le séduisent & l'égarent. Tant que les déclamations virulentes des *Vaublanc*, des *Villaret-Joyeuse*, des *Bourdon* (de l'Oise), n'ont pas percé dans la colonie, l'ascendant de la commission a tenu en échec les conspirateurs : on savoit qu'elle avoit la confiance du gouvernement, & c'en étoit assez pour qu'elle fût respectée.

Mais une fois que les conjurés se sont crus assurés d'un appui dans le Corps législatif, ils ont profité du sommeil forcé du Directoire à l'égard de ses agens pour me présenter aux yeux de l'Ouverture comme poursuivi par l'opinion publique & par le Corps législatif, comme abandonné de mon gouvernement, & succombant d'avance sous le poids de la diffamation.

Hâtez vous, lui disoit-on sans cesse, *de saisir Sonthonax, il est proscrit en Europe : arrêtez-le avant qu'il ait le temps de fuir, & vous aurez bien mérité de la République.* C'est ainsi que Vaublanc, dans une séance trop mémorable, vous disoit : QU'ATTENDEZ-VOUS POUR FRAPPER SONTHONAX ? TOUSSAINT-L'OUVERTURE VOUS LE LIVRERA PIEDS ET POINGS LIÉS.

Cependant il hésitoit encore, lorsque, pour le déterminer, on lui dépêcha des Etats-Unis une espèce d'aventurier génois de nation, portant la cocarde espagnole, se disant officier de la marine royale, lui apportant, de la part de l'émigré GATEREAU, journaliste colon, des paquets venant de France qui achevèrent de le jeter dans le parti ennemi.

Raymond, incertain & lâche, ne s'occupant que de l'exploitation des sucreries affermées pour son compte, crut conserver sa vie & son or, en me livrant à *Bourdon*

(*de l'Oise*), & en roulant sur moi tout le poids des fléaux révolutionnaires qui ont désolé Saint-Domingue. Il n'hésita pas à se déshonorer par ce honteux marché ; & ma perte fut résolue.

J'étois député au Corps législatif; il ne s'agissoit que de m'inviter à me rendre au poste, pour lequel j'avois opté, lors de mon élection. Le 3 fructidor, mon collègue, fit signer, par Toussaint-l'Ouverture, une adresse dont voici le contenu :

Toussaint-l'Ouverture, général en chef de Saint-Domingue, au citoyen Sonthonax, représentant du peuple & commissaire délégué aux isles sous le vent.

« Privés depuis long-temps des nouvelles du gouvernement français, ce long silence affecte les vrais amis » de la République. Les ennemis de l'ordre & de la liberté cherchent à profiter de l'ignorance où nous sommes » pour faire circuler des nouvelles, dont le but est de » jeter le trouble dans la colonie.

» Dans ces circonstances, il est nécessaire qu'un homme » instruit des événemens, & qui a été le témoin des » changemens qui ont produit sa restauration & sa tranquillité, veuille bien se rendre auprès du Directoire » exécutif pour lui faire connoître la vérité.

» Nommé député de la colonie au Corps législatif, des » circonstances impérieuses vous firent un devoir de rester » quelque temps encore au milieu de nous : alors votre » influence étoit nécessaire ; des troubles nous avoient » agités, il falloit les calmer. Aujourd'hui que l'ordre, » la paix, le zèle pour le rétablissement des cultures, » nos succès sur nos ennemis extérieurs & leur impuissance, » vous permettent de vous rendre à vos fonctions, allez » dire à la France ce que vous avez vu, les prodiges » dont vous avez été témoin ; & soyez toujours le défenseur

» de la cauſe ſacrée que vous avez embraſſée, dont nous » ſommes les éternels ſoldats. Salut & reſpect,

Signé, TOUSSAINT-L'OUVERTURE.

Cette adreſſe fut préſentée à la ſignature des officiers de la garniſon du Cap ; ils refusèrent unanimement. On jetoit les hauts cris contre Touſſaint : comme on lui ſoupçonnoit de mauvaiſes intentions, on alloit ſe porter contre lui aux dernières extrémités, lorſque, pour éviter l'effuſion du ſang, l'inſurrection de la plaine, l'incendie des propriétés & le maſſacre des propriétaires, j'annonçois à tous les fonctionnaires publics de la commune du Cap, que j'allois partir pour me rendre en France au Corps légiſlatif.

Cependant, la bande de ſcélérats qui s'étoient emparé de l'eſprit de Touſſaint-l'Ouverture, alarmée des effets de ſa lettre, lui en dicta une ſeconde, interprétative de la première ; en voici les expreſſions :

Touſſaint-l'Ouverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, au citoyen Sonthonax, repréſentant du peuple, commiſſaire délégué par le gouvernement aux îles ſous le vent.

« Citoyen commiſſaire,

» Le vœu du peuple de Saint-Domingue s'étoit fixé ſur » vous pour le repréſenter au Corps légiſlatif. Dans la lettre » que nous vous avons écrite, nous avons voulu joindre » notre aſſentiment particulier à la volonté générale. Si les » ennemis de la liberté s'obſtinent encore à vous pourſuivre, » dites-leur que nous avons proteſté de rendre leurs efforts » impuiſſans, & que nos moyens ſont notre courage, notre » perſévérance, notre amour du travail & de l'ordre. C'eſt » par nos vertus & notre attachement à la République, que » nous répondrons à leurs calomnies ; &, d'après ce que » vous avez vu dans la colonie, vous avez déja ſenti qu'il

» vous étoit auſſi facile de défendre notre cauſe que de » terraſſer nos ennemis. »

Raimond lui-même conſigna dans un arrêté que mon départ affligeoit tous les amis de la liberté & de l'humanité dans la colonie.

Raimond avoit raiſon : tous les fonctionnaires publics, civils & militaires, vinrent en corps me témoigner leurs regrets ſur mon abſence de la colonie. Tous les capitaines des bâtimens neutres, tous les négocians étrangers, me témoignèrent, par une adreſſe, combien ma préſence en Amérique leur étoit chère, combien elle avoit ſervi à ramener le crédit ébranlé & à conſolider la confiance dans le gouvernement. La municipalité vint, environnée du peuple & en ſon nom, me déclarer que *mon départ annoncé cauſoit les plus grands murmures ; que le mécontentement augmentoit à chaque inſtant, & que l'unique moyen pour moi de prévenir des malheurs étoit de reſter dans la colonie juſqu'à ce que les nouvelles d'Europe me permiſſent de la quitter ſans danger pour la choſe publique.*

Le peuple étoit conſterné de mon déport ; on ne parloit que de s'y oppoſer. Pour tromper ſa vigilance, je m'embarquai de grand matin le 7 fructidor, accompagné de mon collègue, qui me quitta ſur le bord de la mer, après m'avoir ſerré dans ſes bras & inondé de ſes larmes.

Je ne prévoyois guère alors tout ce que ces adreſſes patriotiques, ces tendres embraſſemens, cachoient de perfidie. Pouvois-je imaginer qu'un homme qui ſe diſoit mon ami, osât dénoncer, diffamer celui qui fut le ſien ; qu'il ne m'eût embraſſé que pour m'étouffer, pour me poignarder par derrière ? Je me ſuis joué des attaques des colons contre-révolutionnaires ; je trouvois tout ſimple que des princes détrônés, que de grands enfans à qui j'avois arraché le hochet ſanglant de l'eſclavage, ne me pardonnaſſent pas tant de zèle & de dévouement : mais Raimond, homme de couleur ; Raimond, pour les

droits duquel j'ai bravé mille morts & tous les outrages; le voir au nombre de mes assassins! Non, je ne suis pas fait à tant de perversité: le ciel me garde d'imiter son crime en l'accusant à mon tour! Je l'abandonne à ses remords, si un cœur assez corrompu pour briser les liens de la reconnoissance en est encore susceptible.

On a osé m'accuser de rêver l'indépendance des colonies & le massacre général des Européens. On fonde cette imputation sur une prétendue conversation qu'on m'attribue avec Toussaint-l'Ouverture. J'ai lu cette misérable rapsodie, vile production de l'intrigue & de l'imposture. Je n'ai que deux mots à y répondre, c'est que Toussaint est parfaitement incapable de tenir le langage qu'on lui prête. On ne m'a jamais accusé de stupidité, ni de bassesse d'ame; & cependant, dans cette ridicule conversation, on me peint comme un écolier sous la férule, débitant des sottises, & se faisant rappeler à l'ordre par son pédagogue.

Quel est le fonctionnaire qu'on peut accuser sur des indices aussi foibles que ceux qu'on articule contre moi? quel est l'homme public, revêtu de fonctions éminentes, qu'on oseroit condamner sur de semblables preuves? Qu'on parcoure mes écrits; qu'on examine mes actes, ma correspondance, mes longs débats avec les colons: est-il une ligne, un seul mot, qui puissent faire soupçonner une doctrine dangereuse pour les droits de la métropole?

Une simple dénégation de ma part suffiroit sans doute pour détruire cette absurde imputation; mais il me reste un moyen plus direct, c'est le témoignage de Toussaint lui-même que j'invoque contre lui. C'est sur la fin de frimaire, ou dans le commencement de nivôse de l'an 5 (dit-il), que je lui ai proposé le projet de rendre la colonie indépendante. S'il est vrai qu'à cette époque j'aie eu l'infamie de lui faire de pareilles ouvertures, pourquoi le 29 frimaire écrivoit-il au ministre de la marine: « Je » compte beaucoup sur les chefs civils & militaires qui » nous gouvernent, sur le *commissaire Sonthonax, en qui*

» *mes frères mettent toujours la plus grande confiance, ainſi* » *que moi.* »

Pourquoi le 13 pluviôſe ſuivant s'exprime-t-il plus fortement encore en s'adreſſant au même miniſtre ? « N'allez » pas croire (lui écrit-il) , comme chercheront à vous » l'inſinuer ceux qui ſont partis de la colonie , que les » citoyens Sonthonax & Raymond trahiſſent les intérêts » de la France. L'harmonie qui règne aujourd'hui dans la » colonie, & qui eſt le fruit des travaux des agens de la » France , me porte à deſirer que le commiſſaire Son- » thonax reſte parmi nous, au moins juſqu'à la paix , & » qu'il ſoit toujours revêtu de l'autorité nationale. Le ſalut » de Saint-Domingue, ſon entier rétabliſſement & ſa » proſpérité exigent que le Directoire ne lui permette pas » de s'en retourner ; mon attachement à la France, l'a- » mour de ma patrie & de mes frères, m'obligent à lui » en faire la demande. Veuillez, je vous en prie, citoyen » miniſtre, l'appuyer ; & ſoyez perſuadé que, comme étant » le plus intéreſſé à la cauſe de la France, je n'ai fait » cette demande qu'après avoir bien ſenti la néceſſité » qu'elle ſoit accordée, & les malheurs qui pourroient ré- » ſulter du départ de cet homme eſtimable. »

Voyez, citoyens collègues, comme l'iniquité ſe ment à elle-même, comme la calomnie déchire ſon maſque de ſes propres mains. C'eſt le 13 pluviôſe, c'eſt quarante-trois jours après que je lui ai propoſé l'indépendance, que Touſſaint demande au miniſtre de la marine & au Directoire exécutif de conſerver dans mes mains l'autorité nationale juſqu'à la paix ! Peut-on imaginer une pareille contradiction ? De deux choſes l'une : ou il a trompé le gouvernement par ſa dernière accuſation, en me chargeant d'un crime que je n'ai pas commis ; ou bien ſes lettres au miniſtre démontrent que lorſqu'il les écrivoit, il étoit mon complice. Dans l'un & l'autre cas, quelle foi ajouter à ſes aſſertions ?

Certes, ſi quelqu'un pouvoit être ſoupçonné de favo-

riſer le ſyſtême d'indépendance, ce ſeroit ſans doute celui dont la vie politique n'a été qu'une révolte continuelle contre la France. Touſſaint-l'Ouverture a été l'un des chefs de la Vendée de Saint-Domingue. Par l'impulſion de ſes mêmes émigrés qui l'entourent aujourd'hui, il organiſoit en 1791 la révolte des noirs & le maſſacre des blancs propriétaires. En 1793 & 94 il commandoit l'armée des brigands aux ordres du roi catholique, & il n'a paſſé au ſervice des républicains que lorſque les négociations de paix lui ont appris que l'Eſpagne n'avoit plus beſoin de lui.

Les émigrés & les prêtres ne ſont pas les ſeuls qui aient contribué à égarer l'Ouverture; ſa coalition avec Rigaud, dont il blâmoit hautement les crimes dans ſa correſpondance avec moi, prouve évidemment qu'il eſt aujourd'hui la dupe de ſes ſuggeſtions. Voyant Rigaud défendu par Vaublanc, il m'a cru perdu; il s'eſt lié avec le meurtrier des Français, en m'imputant ſes perfidies.

Dans ces circonſtances, citoyens collègues, quel parti prendre ſur les colonies? Celui de la ſageſſe, de la modération & de la juſtice. En parcourant les pages enſanglantées de leur hiſtoire révolutionnaire, vous avez dû vous convaincre que tous les partis ont eu des torts réciproques; que des hommes de toutes les couleurs ont commis de grands crimes; que pluſieurs généraux, au lieu de faire reſpecter la métropole & ſes agens, n'ont fait que les inſulter & les trahir. Tantôt ce ſont les aſſemblées coloniales qui proclament l'indépendance; tantôt des chefs militaires, par des voies différentes, marchent au même but.

Faut-il s'étonner que l'oubli de l'Europe enhardiſſe les ambitieux à ſecouer le joug; & s'il exiſtoit dans l'intérieur de la République un ſeul département qui, pendant un an ſeulement, fût privé de correſpondance avec les deux pouvoirs qui conſtituent notre gouvernement, croyez-vous qu'il demeurât long-temps fidele à l'unité, à l'indiviſibilité de l'empire? Eh bien! depuis cinq ans en-

0976

tiers vos colonies ſont ſans loi, ſans correſpondance ſuivie avec la métropole. Dans ma première miſſion, les agens de la France ont été quinze mois ſans recevoir de nouvelles : dans la ſeconde, j'en ai attendu vainement depuis le mois de brumaire de l'an 5, juſqu'en fructidor dernier. La diſtance des lieux, le dépériſſement de notre marine, les embarras que les diverſes factions qui ſe ſont mêlées des colonies ont ſuſcités au Directoire, ne lui ont pas permis de faire pour ces contrées lointaines tout ce qu'on a droit d'attendre du patriotiſme & des lumières de ſes membres. Si les colons ſe ſont livrés à des écarts repréhenſibles, n'eſt-ce pas à l'ignorance, à l'abſence des lois, qu'il faut s'en prendre, plutôt que de les accuſer d'intentions perfides? Je ne connois qu'une ſeule claſſe d'hommes dont les délits ſoient inexecuſables ; ce ſont les aſſaſſins : pourſuivons-les par-tout où ils ſe trouveront ; mais faiſons grace aux hommes égarés, que le délire de la guerre civile a précipités dans des erreurs funeſtes ; proclamons pour les Antilles la loi bienfaiſante de l'amniſtie, avec la ſeule modification contenue dans le décret du 3 brumaire, qui a terminé la ſeſſion de la Convention nationale.

Quant à moi, je déclare que je renonce, pour ce qui me concerne, au bénéfice de cette ſalutaire meſure ; & je demande que les agens du Directoire dans les colonies, contre leſquels il pourroit y avoir lieu à accuſation, en ſoient formellement exceptés. Content, ſatisfait du bien que doit produire l'indulgence paternelle de la métropole envers ſes colonies, le ſpectacle du bonheur public me fera oublier pour jamais les perſécutions & les perſécuteurs.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Pluviôſe an 6.

5.

FORFAITS

DE

SONTHONAX, VICTOR HUGUES et LEBAS, ex-Agens particuliers de l'ex-Directoire exécutif à Saint-Domingue et à la Guadeloupe;

DÉVOILÉS par J. É. GRANIER, une de leurs principales victimes.

Lk. 22.

1799.

JE *DÉNONCE* à la France, à l'Europe, à l'Univers, les hommes sanguinaires et atroces qui ont désolé les Colons, pressuré, dévasté les Colonies.

Je les accuse d'avoir été, l'un, la cause motrice de l'assassinat de mes fils et du mien; tous, mes oppresseurs, les spoliateurs, les détenteurs de mon bien.

Je les accuse de m'avoir illégalement destitué des fonctions distinguées auxquelles le vœu unanime du peuple m'avait appelé; fonctions que j'ose dire avoir exercées avec la loyauté, le zèle et l'énergie que doit avoir tout français qui aime son devoir, les lois et son pays.

Je les accuse de m'avoir fait éprouver, dans SEIZE PRISONS différentes, tout ce qu'il est possible à l'humanité de souffrir; la faim, la soif, la

E763
L651s
v. 2

ZR